

Résolution « Pour une vraie place de la culture dans le PAV ! »

RÉSOLUTION INTERCOMMUNALE Villes de Carouge, Genève et Lancy

Les Conseils municipaux des communes de Carouge, Genève et Lancy ont établi ensemble les considérants suivants :

- la compétence relevant des communes s'agissant des « équipements culturels de proximité » tels qu'énoncés dans la loi sur le PAV ;
- la nécessité pour les villes concernées par le projet Praille Acacias Vernets (PAV) d'agir de manière concertée et d'exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-es et des usager-ères ;
- le manque d'établissements nocturnes accessibles à l'ensemble de la population comme souligné par l'étude *Voyage au bout de la nuit* en 2010 ;
- la pétition P-212 « *Donnons des espaces à la culture* » accepté par le conseil municipal de la ville de Genève en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d'aménagement et d'associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV ;
- la pétition intercommunale « *Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée* », qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes ;
- la loi spécifique liée au PAV (qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober notamment des activités culturelles et nocturnes) et la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes de 2012 (étendant l'affectation de ces zones à des activités culturelles et festives) ;
- qu'une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d'anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités ;
- enfin, la convention-cadre de collaboration entre le canton de Genève et les villes de Genève, de Carouge et de Lancy sur le projet PAV qui identifie explicitement les besoins d'équipements culturels dans le secteur.

Dans cet ordre, les Conseils municipaux des communes de Carouge, Genève et Lancy demandent conjointement :

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels dans la future répartition des activités sur le secteur PAV ;
- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessible à toutes et tous, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV ;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.

Le groupe Socialiste de Lancy
Le groupe des Verts de Lancy
Le groupe PDC de Lancy